



Neuchâtel, 14 septembre 2020

**Retour sur la session des 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2020 du Grand Conseil neuchâtelois**

[ordre du jour de la session des 23 et 24 juin](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

**Énergie ([19.009ce](#), [19.009com](#) et [19.009com complément](#) )**

### **Une loi qui sera un signal fort**

*Le député Laurent Duding a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La révision de la loi sur l'énergie représente un enjeu majeur pour le groupe socialiste qui s'est impliqué avec conviction et détermination dans les travaux de commission. Le groupe socialiste est intimement convaincu que les mesures à même de répondre au défi du changement climatique ne pourront être efficaces qu'avec une prise de conscience collective de l'état de dégradation toujours plus marqué de notre planète. Notre parlement cantonal se doit de prendre ses responsabilités aujourd'hui pour entériner les modifications légales contenues dans le rapport du Conseil d'État ainsi que certains amendements issus des travaux de la commission parlementaire. Ce afin de donner un cadre et des objectifs clairs pour permettre la transition énergétique qui s'impose à nos sociétés malheureusement encore extrêmement dépendantes des énergies fossiles et dont le mode de fonctionnement énergivore met en péril notre écosystème planétaire.

L'empreinte écologique de chaque être humain doit être au centre de nos préoccupations et ce même à l'échelle de notre petit canton. La loi sur l'énergie cantonale modifiée sera une réponse et un signal forts uniquement si ensemble nous décidons d'agir avec efficacité, pragmatisme mais aussi et surtout avec fermeté pour assurer le tournant énergétique indispensable pour atteindre les objectifs définis dans la conception directrice de l'énergie cantonale. Rappelons ici que cette révision s'impose aussi par la nécessité de mettre notre canton en conformité au cadre fixé par la Confédération. Cadre par ailleurs impacté par les engagements internationaux de la Suisse dont l'Accord de Paris que nous soutenons pleinement. Ces éléments rappellent que le débat que nous tenons aujourd'hui se doit d'être appréhendé en tenant compte du cadre plus



large fixé par l'échelon national mais aussi par le contexte international et des engagements qui lient une large partie des pays du globe. Oui, la question climatique et plus précisément celle de l'utilisation des énergies est bien l'affaire de toutes et tous même si les enjeux ne sont pas les mêmes aux quatre coins du globe, vu la consommation énergétique de la Suisse au regard d'autres pays notamment ceux de l'hémisphère Sud.

En commission, les représentants du groupe socialiste se sont focalisés sur la cohérence et la coordination des modifications proposées afin d'assurer une mise en œuvre efficace des différents outils et mesures en faveur de la préservation de notre environnement. Nous avons particulièrement porté notre attention sur l'intégration des éléments du MoPEC 2014 (Modèle de Prescriptions Énergétiques des Cantons) et de la Conception directrice de l'énergie dans le projet de loi.

Le groupe socialiste salue le travail d'adaptation et de révision réalisé par le Conseil d'État sous l'angle de l'intégration des valeurs pour le développement des énergies renouvelables et de la consommation d'énergie et d'électricité par personne et par année pour 2020 et 2035. Valeurs qui sont compatibles avec la quatrième conception directrice du canton (datant de 2015) qui fixe comme vision la société à 2000 Watts à l'horizon 2050 ainsi que la réduction massive des émissions de CO<sub>2</sub>.

Il nous semble important ici de rappeler ce que représente concrètement la mise en œuvre de la société à 2000 Watts soit :

- Diviser la consommation d'énergie par personne par un facteur 3
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par personne par un facteur 7

De manière plus large, via l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Cet élément est fixé dans la loi sur le CO<sub>2</sub> fraîchement adoptée par les chambres fédérales.

Il faut donc admettre que les objectifs sont très ambitieux. Ambitieux certes mais hautement nécessaires pour préserver notre planète et notre environnement.

Nous avons en conséquence amené et soutenu en commission différents amendements permettant de fixer un cadre légal et institutionnel encore plus clair et contraignant allant dans le sens de la transition énergétique attendue et fixée par la stratégie énergétique 2050 sur le plan Suisse. Stratégie nécessitant une transformation profonde du système énergétique suisse afin d'assurer le tournant énergétique suite notamment à la décision prise de sortir du nucléaire d'ici 30 ans. La vision 2050 de la stratégie de la Confédération se focalise sur la réduction et l'optimisation de la consommation des énergies et le développement de la production des énergies renouvelables, en particulier sur les bâtiments qui consomment environ 45% du total



des besoins en énergie. Il y a donc un grand potentiel d'économie dans ce domaine qui est au cœur du projet de loi dont nous discutons maintenant.

Vous l'aurez compris, pour le groupe socialiste, l'urgence climatique n'est l'affaire de quelques irréductibles idéalistes mais bien le défi posé par l'état de la planète et donc l'affaire de toutes et tous. Il suffit de voir la mobilisation suscitée par les grèves pour le climat et le magnifique engouement autour de ce mouvement porté par la jeune génération. Oui, il faut agir et la révision de la loi cantonale sur l'énergie permet de tracer un chemin ambitieux mais réaliste à nos yeux, une voie pragmatique, vertueuse, permettant la transition énergétique qui s'impose à nous. Au-delà d'un dictat de l'État et de la fixation d'un cadre liberticide, il s'agit pour nous avant tout d'un magnifique projet collectif qui s'adresse à l'ensemble de la population. Un défi à relever ensemble en donnant du sens à nos actions, en questionnant nos habitudes, nos modes de vie avec l'appui des progrès de la technique et l'avancée des connaissances.

Au niveau des énergies renouvelables, il nous paraît aussi essentiel de rappeler les enjeux et l'impact majeur des investissements à consentir pour notre économie régionale notamment dans la rénovation du patrimoine bâti. À l'heure où les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire inquiètent (et c'est un petit mot !), il nous paraît essentiel de réussir la transition énergétique en offrant de magnifiques opportunités aux entreprises de la région tout en faisant gagner notre canton en attractivité résidentielle. L'ancrage cantonal de centres de recherche d'importance nationale et internationale viennent aussi appuyer notre propos.

Le groupe socialiste soutiendra le projet de révision de la loi sur l'énergie tel qu'amendé par la commission parlementaire, tant il est convaincu de sa justesse, tant il est convaincu aussi de la réelle amélioration pour les locataires, lesquels pourront (enfin) concrètement entrevoir un assainissement énergétique de leurs immeubles et par là espérer une baisse de contribution aux charges accessoires.

L'amendement à l'article 43 fixant une durée de 30 ans (2050) pour la mise en conformité du patrimoine bâti existant sera en quelque sorte la ligne rouge à ne pas dépasser tant il nous semble indispensable et cohérent de donner une limite temporelle pour assainir notre parc immobilier qui représente, comme déjà dit, plus de 40% de la consommation finale d'énergie. Un refus de cet amendement mettrait grandement en péril le soutien du Parti socialiste à la LCEN révisée.

En clair, le Parti socialiste est persuadé que les objectifs de cette loi sauront véritablement porter notre canton vers un avenir plus économe en énergie. L'exemplarité des collectivités publiques est de ce fait aussi un élément essentiel pour notre groupe.

Nous reviendrons de manière plus détaillée sur certains amendements dans la discussion de détails.



Avant de conclure, nous tenons à remercier les services de l'État qui ont accompagné de manière constructive les travaux de la commission en permettant d'amener aux débats des compléments techniques utiles et un éclairage favorisant une prise de décision pleine et étayée. Nous tenons également à relever la qualité des débats tenus en commission avec la volonté commune et continue de rechercher un équilibre même si, évidemment, des divergences demeurent sur certains amendements.

Merci de votre attention. » •

*Le projet de loi amendé est adopté par 84 voix contre 17.*

---

### Communautés religieuses ([16.042ce](#) et [16.042com 2](#))

#### **Empêcher de rendre dissuasive la démarche de reconnaissance**

*Le député Thomas Facchinetti a présenté la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,

Madame et messieurs les Conseillers d'État,

Mesdames et messieurs les député-e-s,

Lors du vote d'entrée en matière sur la loi concernant la reconnaissance des communautés religieuses, le groupe socialiste avait déjà déclaré, et il l'avait accepté à l'unanimité, vouloir aller de l'avant dans la reconnaissance possible des communautés religieuses. Rien n'a changé pour le groupe socialiste depuis lors, et nous nous sommes pliés de bonne grâce au souhait qui avait été fait par le Conseil d'État et le Grand Conseil d'un renvoi en commission pour travailler encore ce projet de loi et y glisser quelques précisions et restrictions supplémentaire. Mais aujourd'hui, le groupe socialiste souhaite que l'on décide et que l'on aille de l'avant.

Le groupe socialiste constate simplement que la société a évolué, que la composition de la population s'est fortement diversifiée. Un grand pluralisme socioculturel existe, un grand pluralisme aussi sous l'angle sociodémographique, un pluralisme religieux et confessionnel accentué et aussi un pluralisme politique beaucoup plus grand. Il ressort de tout cela que l'État a un rôle de régulateur plus important encore de nos jours pour assurer la concorde, la cohésion et l'intégration sociales. Nulle paix civile sans paix religieuse, nulle paix religieuse sans justice.



John Locke, au XVIIème siècle, écrivait déjà ceci : « Tout consiste à accorder les mêmes droits à tous les citoyens d'un État. Est-il permis aux uns de servir Dieu selon le rite de l'Eglise romaine, qu'il soit permis aux autres de l'adorer à la manière de Genève ». Aujourd'hui, nous avons trois églises historiques, respectueuses, qui sont reconnues d'utilité publique. Pour le groupe socialiste, qu'il soit permis aussi à l'avenir que d'autres communautés religieuses qui remplissent le critère d'utilité publique puissent elles-aussi être reconnues à des conditions strictes et même durcies dans tout le processus parlementaire et dans une procédure, elle aussi, stricte. Le groupe socialiste ne souhaite pas que le parcours déjà exigeant qui sera imposé pour la reconnaissance d'autres communautés religieuses se transforme en une procédure parfaitement dissuasive, laissant de fait de côté des communautés que nous voulons convier au débat démocratique, à une certaine sérénité et concorde sur le plan religieux, que nous avons aujourd'hui, que nous voulons maintenir et peut-être renforcer à l'avenir. Dès lors pour le groupe socialiste, il n'est pas question de semer d'embûches supplémentaires la procédure de reconnaissance, y compris par des méthodes qui pourraient être un peu populistes et présenter des risques de voir des communautés religieuses de quelques centaines de personnes se retrouver devant des votes populaires de dizaines de milliers de personnes qui se prononceraient sur le bienfait ou non de leur rôle dans la société, indépendamment de leur doctrine comme l'a fort bien expliqué le rapporteur de la commission Communautés religieuses qui a d'ailleurs fait un excellent travail dans ce domaine.

Mesdames et messieurs, c'est simple. Au-delà de toutes les complications juridiques imaginables, le groupe socialiste s'oppose à l'entrée en matière qui viserait à modifier la constitution pour modifier le régime de référendum. Le référendum aujourd'hui est possible avec une petite cautèle pour 30 députés qui doivent, s'ils veulent que ce soit soumis au vote, s'interroger sur la portée d'un tel vote. Cela nous paraît raisonnable. Nous voulons aller de l'avant et nous invitons l'ensemble des forces politiques du Grand Conseil à faire preuve de tolérance, d'ouverture et pas de naïveté dans ce domaine-là. Simplement, il ne faut pas non plus selon nous faire preuve d'un excès de dramatisation de ce genre de question. L'avenir du canton de Neuchâtel ne repose pas sur le fait que le peuple vote ou non sur un décret de reconnaissance de communautés religieuses. ».

*L'entrée en matière du projet de décret est refusée par 59 voix contre 47.*

*L'entrée en matière du projet de loi est acceptée par 57 voix contre 45.*

*Le renvoi du rapport en commission est refusé par 89 voix contre 9.*

*Le projet de loi est adopté par 62 voix contre 43.*



### Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs ([16.143com](#))

#### Un impôt pertinent à plus d'un titre

*Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Le projet de loi 16.143 du groupe PLR s'inscrit dans une offensive générale en Suisse visant à supprimer l'impôt sur les successions, portée par les milieux libéraux depuis une trentaine d'année. En effet, alors qu'en 1990, chaque franc suisse hérité était soumis à un impôt sur les successions de 4.1 centimes, la moyenne actuelle n'est que de 1.4 centime, comme le conclut une étude récente de l'Université de Lausanne, et cela alors que dans le même temps, la part des héritages dans les fortunes n'a cessé d'augmenter.

A l'inverse, le groupe socialiste est convaincu de la pertinence d'un impôt sur les successions, y compris pour la première parentèle, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'impôt sur les successions permet de tendre à une plus grande égalité des chances au sein de l'ensemble de la population. Il n'échappe en effet à personne que les mécanismes de reproduction des inégalités entre générations sont nombreux. L'héritage matériel, à savoir les successions et donations, ne fait que renforcer ces inégalités et il nous paraît dès lors au moins aussi légitime de taxer les gains liés à des privilèges de naissance que ceux issus d'un travail rémunéré.

De plus et contrairement à ce qui est évoqué par les auteurs du projet de loi dans le rapport de la commission, les études scientifiques récentes semblent indiquer que les variations de l'impôt sur les successions et donations ne donnent pas lieu à des fuites de la base fiscale, ou à tout le moins pas dans la même mesure que d'autres impôts. Si au groupe socialiste nous ne nions pas de manière générale et absolue que l'imposition peut avoir un effet sur l'attractivité, nous sommes convaincus qu'en matière de succession et pour les montants dont nous parlons cet argument n'est pas pertinent. Au contraire, la hausse d'un autre impôt ou la fragilisation des finances de l'État qui résulteraient d'une suppression de l'impôt sur les successions nous semblent potentiellement plus dangereuses en termes d'attractivité pour notre canton.



Par ailleurs, l'impôt sur les successions est une forme de taxation efficiente au sens économique du terme. En effet, contrairement à l'impôt sur le revenu par exemple, il n'implique pas d'incitations négatives en termes de consommation ou de travail. Taxer les successions se révèle également justifié au vu de la répartition des richesses entre générations : l'augmentation constante de l'espérance de vie rend l'héritage toujours plus tardif, concentrant ainsi les richesses dans les mains de personnes plus âgées, qui ont potentiellement et statistiquement déjà accumulé plus de patrimoine au cours de leur vie.

Finalement, nous tenons à relever que c'est avec un certain étonnement que nous observons le PLR, parti autoproclamé du travail et de l'effort au travers de ses programmes de campagne, s'acharner pour supprimer toute contribution à la collectivité de ceux qui ne peuvent prétendre à un gain que parce qu'ils sont nés dans la bonne famille, au bon moment.

Pour toutes ces raisons, nous accepterons le rapport de la commission à l'unanimité. Nous allons même plus loin, en proposant au travers d'un postulat récemment déposé d'étudier la possibilité de diminuer l'impôt sur les revenus en augmentant celui sur les grandes successions. »

*Le rapport est accepté par 54 voix contre 52.*

---

### **Postulat du groupe libéral-radical « Pour des compétences en langues adéquates à l'entrée de la HEP » ([19.200](#))**

*La députée Françoise Gagnaux a présenté la position du groupe socialiste.*

### **De meilleures solutions existent pour un problème avéré**

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le constat décrit dans le postulat du groupe PLR est réaliste. Toutefois, rendre obligatoire un stage linguistique avant d'entrer à la HEP, comme le propose le postulat, obligerait les étudiantes et les étudiants à prolonger d'un an la période consacrée aux études avec les conséquences parfois lourdes que cela peut générer tant sur le plan financier qu'organisationnel. Rappelons – comme le mentionnait l'article d'Arcinfo du 4.2.2020 – qu'en



Suisse, un jeune en formation sur deux se trouve confronté à des difficultés financières. Ce phénomène s'est accentué fortement durant la crise sanitaire Covid-19 sachant que de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes ont perdu leur travail partiel durant l'année ou encore n'ont pas pu travailler durant la période estivale.

Dans sa majorité, le groupe socialiste, refusera le postulat 19.200.

Cependant, il apparaît essentiel au groupe socialiste d'initier une réflexion plus globale notamment avec la CDIP (Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique) et non pas de limiter cette réflexion au niveau cantonal en confiant cela à la commission « Éducation » comme le propose l'amendement du groupe PopVertsSol.

De plus, le groupe socialiste estime qu'il est prioritaire de faciliter l'accès à la formation continue aux enseignantes et enseignants qui souhaitent développer leurs compétences en langue allemande pour enseigner dans des classes Prima. Considérant ce qui précède, le groupe socialiste a rédigé un amendement qui vous a été soumis en date du 22 juin 2020.

Nous vous invitons à l'accepter car tout en reconnaissant la problématique exposée dans le postulat PLR, cet amendement du groupe socialiste accorde au Conseil d'État une plus grande marge de manœuvre pour étudier cette question et y apporter des réponses appropriées.

Si l'amendement socialiste n'était pas accepté, le groupe socialiste refusera, dans sa majorité, le postulat PLR 19.200 ainsi que l'amendement PopVertsSol.

Merci de votre attention. »

*Le postulat amendé est accepté par 103 voix sans opposition.*

---

### **Postulat du groupe socialiste « Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État » ([20.108](#))**

*Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe socialiste.*

### **Pour initier une réflexion sur l'endettement et ses possibilités**

« Monsieur le Président,



Chères et chers collègues,

Nous avons encore pu le constater en juin à l'occasion de l'examen des comptes, mentionner l'endettement comme un problème critique est devenu une habitude, tant pour le Conseil d'État qu'une partie des députés. De manière générale, une augmentation des emprunts publics est connotée quasi systématiquement de manière négative dans le débat public et médiatique, bien souvent sans que l'on prenne la peine d'expliquer en quoi cela est si problématique.

Ce réflexe d'aversion envers la dette repose sur des fondements partiellement justifiés. En effet, un niveau d'endettement trop élevé peut engendrer une série de difficultés pour une collectivité publique. Dans le cas où les intérêts augmentent brusquement, la charge financière liée peut en effet devenir insupportable. Par ailleurs, il existe il est vrai un certain nombre d'exemples où une dette publique trop importante a détérioré fortement la crédibilité d'un État, augmentant le risque de crise économique.

Et pourtant, les voix qui remettent en question ces raisonnements se font de plus en plus nombreuses, même parmi les économistes les plus orthodoxes. Avant même la crise covid-19, au moment où ce postulat a été rédigé et déposé, la stabilité des taux d'intérêts à des niveaux particulièrement bas permettait déjà une lecture nouvelle de l'opportunité de l'endettement. En effet, d'un point de vue rationnel, si les bénéfices escomptés, qu'ils soient sociaux, économiques ou financiers, de l'endettement sont supérieurs à son coût, la décision optimale est d'envisager de contracter de nouveaux emprunts. Avec des taux d'intérêts négatifs comme c'est actuellement le cas, l'équation devient a priori relativement simple à résoudre.

Les deux études citées dans le postulat vont dans ce sens. Il ne s'agit pas de suggérer une politique financière extravagante, mais simplement d'envisager que l'endettement puisse être positif, suivant les circonstances et la manière dont il est géré. Il convient également de relever que la littérature économique identifie clairement l'endettement privé plutôt que l'endettement public comme responsable des crises majeures, à l'image de celle des subprimes.

Avec la crise liée au coronavirus, ces réflexions ont pris une nouvelle ampleur. Les attentes de la part de tous les milieux envers les pouvoirs publics sont de plus en plus importantes pour soutenir et même relancer l'économie. Il devient évident que l'investissement public, rendu possible par l'endettement, peut être synonyme de prospérité retrouvée.

Évidemment, de nombreuses questions sont ouvertes : de quel montant pourrait être augmenté l'endettement ? Avec quel risque ? Selon quel modèle de financement ? Quelle gouvernance



pour gérer d'éventuels montants d'investissements supplémentaires ? C'est pour répondre à ces questions que le groupe socialiste vous propose ce postulat, qui nous permettra d'approfondir la problématique du taux d'endettement dans le canton de Neuchâtel.

Nous sommes convaincus que le débat ainsi ouvert est nécessaire au regard du contexte économique et qu'il devrait intéresser l'ensemble des députés quelle que soit leur appartenance partisane. A ce titre, nous avons pris connaissance avec intérêt de la proposition d'amendement proposé par le député et docteur Jurt. Les réflexions qui y figurent, en particulier dans le développement, sont intéressantes et nous invitons le Conseil d'État à les considérer lorsqu'il élaborera sa réponse au postulat. Sur la forme, nous sommes cependant plus sceptiques : l'amendement du groupe PLR, dans son texte principal, est une réécriture de notre postulat, avec essentiellement les mêmes questions, en utilisant un langage plus libéral. Il nous paraît dès lors logique de notre côté de le refuser, préférant la formulation initiale, même si nous espérons que ces points pourront alimenter nos débats futurs.

Des investissements conséquents sont nécessaires pour accélérer la transition énergétique et de nombreux signaux économiques plaident pour des politiques budgétaires plus volontaristes. Le canton de Neuchâtel peut-il répondre à ces défis en tirant parti d'un taux d'endettement plus élevé ? Cette question mérite d'être étudiée de manière approfondie et hors des débats de gestion ordinaires et c'est pourquoi le groupe socialiste vous invite à accepter ce postulat. »

*Le postulat amendé est accepté par 76 voix contre 27.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 14 septembre 2020.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*